

Le Maire, le Conseil Municipal de Louvie-Juzon et l'ensemble du personnel communal vous adressent tous leurs Meilleurs Vœux pour 2012



Une chaufferie plus adaptée...



Chaque année, le chauffage des bureaux de la mairie ou de la salle du Conseil Municipal, des salles de classes de l'école élémentaire ou de la cantine s'avérait problématique. Températures irrégulières ou insuffisantes, pannes intempestives, faisaient leur apparition dès les premiers froids jusqu'au printemps. Jusqu'à alors, quelques interventions ponctuelles avaient permis de relancer les machines mais la fiabilité des installations s'avérait toujours un peu plus hasardeuse. La marque de ces appareils étant inconnue des distributeurs et des professionnels du secteur, il devenait de plus en plus compliqué d'obtenir des pièces de rechange, donc de réparer. Cette année, c'est une fuite de gaz particulièrement importante qui a obligé à stopper le fonctionnement des deux chaudières et à envisager une évaluation un peu sérieuse de la situation. Une expertise a donc été

menée et des poursuites sont à l'étude face au manque de sérieux avec lequel l'installation avait été réalisée. Pour ce qui est de la solution, elle s'est vite avérée évidente : remplacement des deux chaudières avec augmentation de la puissance, installation d'une véritable chaufferie et reprise d'une bonne partie de la tuyauterie. Face au coût très élevé de ces travaux, il a été décidé de procéder aux deux premières mesures dès cette année et de traiter la partie plomberie aux cours de l'année 2012. Les travaux ont été confiés à l'entreprise Loustaunau, réputée pour son sérieux et qui a su redoubler d'efforts pour limiter au maximum la durée du chantier. Sur de telles nouvelles bases, chacun espère vivement que les problèmes de chauffage ne seront bientôt plus que de mauvais souvenirs...



Départ à la retraite de Marie-José...

C'est le 2 septembre 1975 que Marie-José SERENA ouvrait son salon de coiffure à Louvie-Juzon. Installée les dix-huit premières années à l'angle de la rue Thiers et de l'Avenue Aristide Briand, elle avait déménagé son salon de quelques mètres pour l'agrandir et le rendre plus agréable.



Durant ces trente six années, c'est toujours avec le sourire et la bonne humeur qu'elle a accueilli les clients avec la volonté permanente (!) de satisfaire et de mettre chacun en valeur, du village ou des environs. En attendant de trouver acquéreur, le salon continuera de fonctionner et Marie-José y sera encore tous les mercredis. Une autre journée de la semaine, elle exercera aussi ses talents au Secours Populaire où elle coupera et coiffa les cheveux des plus démunis. L'ensemble du village lui adresse ses plus sincères remerciements pour son dévouement et lui souhaite une longue retraite, riche d'activités, de rencontres et de moments de bonheur.



Comptes-rendus du Conseil Municipal

Séance du 4 novembre 2011

• Le Conseil Municipal décide que "Tout exploitant agricole non déclaré sur la commune, mais propriétaire exploitant de terres agricoles déclarées surfaces agricoles utiles (SAU) non boisées sur la commune de Louvie-Juzon, peut prétendre aux bacades locales.

Le nombre de bêtes considérées comme locales est proportionnel au nombre d'hectares (SAU) dont il est propriétaire sur la Commune de Louvie-Juzon, divisé par 0.65 de coefficient. Ces conditions seront soumises à révision annuelle." Par ailleurs, "La Commune définira le territoire de l'estive pour chaque éleveur."

• La taxe d'aménagement comporte une part communale et une part départementale. Celle-ci est déterminée par une valeur au m² de surface de construction et par une valeur par installation et aménagement. Pour les constructions, la valeur au m² est de 660 €. Cette valeur bénéficie d'un abattement de 50 % (soit 330 €) pour les 100 premiers m² de la surface des habitations principales, les locaux

d'habitation HLM, les locaux industriels et artisanaux... L'assiette de la taxe est la somme des surfaces de plancher closes et couvertes dont la hauteur des plafonds est supérieure à 1m80. Le mode de calcul est alors le suivant : assiette x valeur x taux.

Cette taxe d'aménagement sur le territoire de la Commune de Louvie-Juzon est instituée pour une durée de 3 ans. Son taux, dont la durée de validité est de un an, est fixé à 2.5 %.

• Après avis donné par la commission des travaux, la réfection de la toiture du local communal de Pédéhourat où est entreposé le matériel du hameau sera confiée à l'entreprise DOMEQC de Louvie-Juzon.



• La SHEM (Société Hydro Electrique du Midi) est autorisée à installer une sonde aux abords du gave d'Ossau. Une convention précisant les conditions de cette installation sera prochainement signée entre cette société et la Commune de Louvie-Juzon.

Commissions...

Il est toujours possible aux habitants de la Commune de s'inscrire à la formation qui prépare à l'utilisation du défibrillateur. Cette formation de deux heures sera assurée par les pompiers auprès de 12 habitants de Louvie-Juzon (6 au bourg + 6 aux hameaux). Cette initiation se fera un soir, de 18h. à 20h. La date sera fixée prochainement. Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître au plus vite auprès de la mairie de Louvie-Juzon.

Les jeunes de la Commune nés entre 1^{er} octobre 1995 et le 31 mars 1996 sont priés de se faire connaître auprès de la mairie afin de pouvoir être recensés sur les listes militaires et participer à la JAPD (Journée d'Appel et de Préparation à la Défense).

Des travaux de réfection des lignes électriques situées aux hameaux devraient être prochainement réalisés. Ceux-ci devraient permettre de remplacer les anciennes lignes à quatre fils par des câbles torsadés. Quelques coupures ponctuelles d'alimentation pourraient éventuellement survenir.

La Commission Voirie prenant acte des modifications relatives aux activités professionnelles de M Pascal RECHOU peut désormais programmer les travaux sur le chemin communal menant à la ferme de ses parents. D'autres travaux de voirie seront également réalisés rapidement pour buser les fossés à l'intérieur de deux virages situés sur les Voies Communales des hameaux, en dessous de la ferme Lout-Peyrucq et Gassie-Pourtau.

Comme les années précédentes, le Foyer Rural sera ouvert aux enfants du village durant les vacances de février, de 14h. à 17h.

Les associations de Louvie-Juzon qui souhaitent demander une subvention à la Mairie sont invitées à le faire par écrit avant le 30 janvier 2012 en joignant à la demande :

- un bilan d'activités de l'année 2011,
- un budget prévisionnel pour 2012.

Les tableaux rectificatifs des listes électorales seront affichés en Mairie à compter du 10 janvier 2012.

Séance du 2 décembre 2011

• Le Conseil Municipal vote le remplacement des chaudières de la mairie et de l'école et demande une expertise de la précédente installation.

• Une moins value relative aux travaux de la cabane de Jaout est votée.

• Le projet d'extension du parking de la Place Clémenceau suit son cours. Il devrait ainsi être agrandi d'une vingtaine de mètres. Les conditions de cette acquisition ainsi que les aménagements de cet espace seront précisés prochainement.

• Très soucieux que soient toujours reconnus et respectés le territoire de la Commune ainsi que les différentes activités qui se déroulent sur ce terri-

toire, le Maire et le Conseil Municipal de Louvie-Juzon se montrent particulièrement attentifs aux mesures présentées par le Syndicat d'eau du Nord-est de Pau et qui viseraient à protéger la source d'Aygue Blanche. Ils s'opposent à tout ce qui pourrait nuire aux intérêts des habitants de la Commune.

• Afin de laisser le temps nécessaire aux Conseillers pour étudier le document, l'avis relatif à la Charte proposée par le Parc National des Pyrénées Atlantiques sera donné lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.



Enquête publique Aygue Blanche...



Lors de l'enquête publique relative aux travaux de mise en conformité et de protection du captage de la source d'Aygue Blanche, très nombreux ont été ceux qui se sont manifestés pour dénoncer les mesures envisagées et qui oublient un peu facilement de prendre en compte

les hommes et les activités qui existent sur les terrains concernés. Le Maire de Louvie-Juzon et l'ensemble du Conseil Municipal tiennent à remercier vivement tous ceux et toutes celles qui ont su apporter leur concours et leur soutien face à cette question épineuse et qui n'a pas fini de faire couler beaucoup d'encre...

Du côté des associations...

Un nouveau rendez-vous réussi...



Cette année, le repas de fin d'année proposé aux personnes de plus de 70 ans résidant sur la Commune s'est déroulé le dimanche 5 décembre dernier. Une bonne centaine de personnes ont encore répondu présent à ce rendez-vous devenu traditionnel. Qu'il s'agisse des convives eux-mêmes ou bien des organisateurs (Conseillers Municipaux, membres du CCAS, secrétaires de mairie venues prêter main forte au service), le plaisir de se retrouver se lisait aisément sur tous les visages.



Le repas, préparé par M Jean-Pierre LARRIEU, s'est une nouvelle fois avéré à la hauteur des plus exigeants de l'assemblée dont les papilles n'ont pu que frémir de plaisir...

Quant à l'animation, elle était assurée, cette année, par "Sarra et ses Amis", une formation des plus sympa-

thiques et des plus chaleureuses qui a parfaitement su s'adapter à l'auditoire, alliant humour, nostalgie et tendresse. Un programme dynamique et réjouissant que l'on espère d'ores et déjà retrouver l'année prochaine...



En ce qui concerne celles et ceux invités mais qui avaient préféré ou n'avaient pas pu faire autrement que rester à la maison, ils se sont vu remettre un panier garni de gourmandises spécialement choisies pour agrémente un repas de réveillon. Personne n'aura donc été oublié.

Assemblée Générale du Comité des Fêtes



L'Assemblée Générale du Comité des Fêtes "Lous Hardits de Loubie" aura lieu le samedi 7 janvier 2012 à 20 h. dans la salle du Comité, au Foyer Rural. L'Assemblée sera suivie de la galette des Rois...

Du tai-chi-chuan à Pédéhourat...

Le tai-chi-chuan est un art martial chinois. Souvent réduit en Occident à une sorte de gymnastique, il est apprécié pour son effet bénéfique sur le corps et la santé.

Tous les mercredis, de 14h. à 15h., à l'ancienne école de Pédéhourat, deux personnes du village pratiquent cette

discipline pour prolonger les cours qu'ils prennent à Arudy. Si cet art martial vous

intéresse, n'hésitez pas à aller les voir. Ils ne manqueront pas de vous en dire les tenants et les aboutissants.



A l'école...

Dans le cadre du projet de construction de l'Ecole Maternelle, une première subvention a été accordée au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. D'autres réponses sont encore en attente mais le projet suit son cours, toujours avec le concours étroit du service technique de la Maison des Communes.



De nouvelles dégradations à déplorer...

Peu avant les Fêtes de Fin d'Année, de nouvelles dégradations ont été commises au village. Extincteur vidé au Foyer Rural, vitre brisée à la salle du Comité des Fêtes et vol d'alcools, grillage de la cour de l'école maternelle endommagé, conteneur à ordures jeté au gave, sapins dégradés... sont autant de méfaits constatés, œuvre de petits délinquants qui n'ont rien trouvé d'autre que les dégradations pour se faire remarquer...

Des plaintes ont été déposées à la gendarmerie d'Arudy qui se charge désormais des suites à donner à cette affaire.

Pour l'heure, c'est à la collectivité de payer les réparations de ces exactions. La mairie a donc procédé au nettoyage du Foyer ainsi qu'aux autres réparations et un nouveau conteneur a déjà remplacé l'ancien, emporté par le courant particulièrement gonflé par les pluies torrentielles survenues au mois de décembre.

Souhaitons que les jeunes plaisantins auteurs de ces délits, comprennent rapidement qu'ils ne signent là que l'étendue, sans limite, de leur bêtise.



L'Atlas de la Biodiversité à Louvie-Juzon

La commune de Louvie-Juzon a décidé de mettre en œuvre sur son territoire le programme ABC (L'Atlas de la Biodiversité dans les Communes).



Objectifs du programme.

Le ministère du Développement durable propose aux Communes volontaires un dispositif pour les aider à connaître, protéger et valoriser leur biodiversité : l'Atlas de la Biodiversité dans les Communes (ABC). Connaître c'est se donner les moyens d'aménager un territoire et d'organiser des politiques publiques durables qui prennent en compte l'ensemble du patrimoine naturel.

Ce programme a pour objectifs, d'une part, de sensibiliser les élus et la population aux enjeux liés à la préservation de la biodiversité, d'autre part, d'acquérir des connaissances complémentaires afin que la biodiversité soit mieux prise en compte dans les décisions locales. Il ne vise, en aucun cas, à rejeter des projets d'aménagement ou d'utilisation du territoire, mais d'adapter ceux-ci en tenant compte de sa biodiversité.



Qu'est-ce que la biodiversité ?

Le terme « biodiversité », qui n'a pas plus de 20 ans mais qui fait maintenant partie du langage courant, est la contraction de « diversité biologique ». Il recouvre l'ensemble des organismes vivants et de leurs habitats et tient compte de leur variabilité. Comme chacun le sait, la Commune de Louvie-Juzon est, depuis longtemps, sensibilisée à cette question avec la tourbière de Pédestarrès mais

d'autres secteurs comme les forêts du Rey, les pâturages et les falaises de Jaout ou les bords du gave sont des milieux naturels dont il convient de mesurer toute la richesse et toute la fragilité.



En quoi consiste le programme ABC ? Qui peut participer ?

La commune de Louvie-Juzon va devoir inventorier et cartographier tout ce qui vit sur son territoire (flore, faune, écosystème), vaste programme qui se fera avec l'aide de professionnels ou d'associations naturalistes. Mais l'objectif est aussi de susciter la participation des habitants.

Chacun est concerné, qu'il soit promeneur en extase devant un papillon, chasseur qui apprécie l'abondance du gibier, éleveur, apicultrice ou jardinier se souciant de la qualité des produits, sportif qui aime pratiquer son activité en pleine nature, etc.

Chacun, un jour a fait une observation



intéressante qu'il peut faire partager. Les plus motivés peuvent même s'inscrire à divers programmes nationaux tels que le suivi *des papillons des jardins* ou *des insectes pollinisateurs*.

L'école primaire est également impliquée dans des programmes de sciences participatives à la portée des élèves, tels que « *Sauvages de ma rue* » (botanique) ou « *Opération escargot* ».

Venez participer

Un petit groupe de citoyens motivés commence à éclore au sein du village. Si vous vous intéressez à la nature, si vous avez envie de vous investir un tant soit peu pour la biodiversité de notre Commune, n'hésitez pas à contacter Dany ROUSSEL qui vous donnera tous les renseignements complémentaires et qui vous guidera si vous souhaitez rejoindre ce groupe (dany.rousseau4@orange.fr ou Tél : 05 59 05 76 62).



Clin d'œil du temps passé

Séance du 13 février 1861

Les facteurs Sylvestre MOULETINE et Prosper VIGNEAU font remarquer que la mairie leur donne presque tous les jours des correspondances à distribuer au hameau. En raison de ce surcroît de travail, ils demandent une indemnité si petite soit-elle. Le Conseil accorde à chacun dix francs par an, à partir du 1^{er} janvier 1916, et seulement pendant la durée de la guerre, jusqu'à signature de la paix.



Au cabinet d'ostéopathie...

Depuis fin novembre, les travaux du cabinet médical étant suffisamment avancés, Chloé PRIGENT, l'ostéopathe de Louvie-Juzon, diplômée de l'Ecole Supérieure d'Ostéopathie de Paris, y exerce ses activités dans de bien meilleures conditions...



C'est avec sérieux et beaucoup d'application qu'elle s'emploie à soulager les douleurs et les bobos qui empoisonnent la vie des uns et des autres.

Si vous êtes dans ce cas, n'hésitez pas à prendre rendez-vous en la contactant au 05.59.02.94.69 et en vous rendant au 2, Place Saint Martin.

Heures d'ouverture et coordonnées de la Mairie :

Christine et Laurence vous accueillent de 8h. à 12h. et de 14h. à 17h. les lundis, mercredis et vendredis ; de 8h. à 12h. les mardis et jeudis.

Permanence du Maire : le vendredi toute la journée.

MAIRIE - 64260 LOUVIE-JUZON

Tél. 05 59 05 61 70

Fax 05 59 05 74 56

Email : mairie.louvie@orange.fr

Site : louvie-juzon.fr